



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

CCAS

Ville de Commequiers

PREAMBULE.....	3
I.PRESENTATION DES MISSIONS DU CCAS.....	3
1) Les compétences obligatoires.....	3
2) Les compétences facultatives.....	4
a.L'aide alimentaire.....	4
b.Les subventions aux associations.....	4
c.Les autres actions.....	4
d.La cellule habitat indigne de la préfecture.....	5
II.CONTEXTE GENERAL DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025.....	5
1) Le contexte économique.....	5
2) Les mesures relatives à la loi de finances 2025.....	8
III. LA RETROSPECTIVE 2024.....	9
1) Les recettes de fonctionnement du CCAS.....	9
2) Les dépenses de fonctionnement du CCAS.....	10
3) L'endettement de la commune.....	11
4) La Capacité d'Autofinancement du CCAS.....	11
5) Les investissements du CCAS.....	12
a.Les dépenses.....	12
b.Les recettes.....	12
IV. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2025.....	13
1) Le budget de fonctionnement.....	13
a.Les recettes.....	13
b.Les dépenses.....	14
2) Le budget d'investissement.....	14
a.Les dépenses.....	14
b.Les recettes.....	15

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRe ») a modifié les articles L 2312-1, L 3312-1, L 5211-36 du code général des collectivités territoriales en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout et donne lieu à un Débat d'Orientations Budgétaires, lequel permet également d'informer les administrateurs sur l'évolution financière du CCAS, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

Le Budget Primitif 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Commequiéroise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2025, ainsi que la situation financière locale.

I. PRESENTATION DES MISSIONS DU CCAS

Conformément à l'article L. 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, chaque CCAS se doit d'animer « une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Le CCAS exerce des missions obligatoires et des missions facultatives spécifiques à chaque commune qui sont définies par le Conseil d'Administration.

1) Les compétences obligatoires

Le CCAS procède à l'instruction des dossiers de demandes d'aide sociale, dossiers qu'il adresse ensuite, avec son avis, à la commission départementale d'admission à l'aide sociale qui prendra la décision :

- L'aide aux personnes âgées avec financement des frais d'hébergement en établissement, des heures d'aide-ménagère (plafond de ressources à respecter), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) avec la prise en charge des frais de placement en famille d'accueil,
- L'aide aux personnes handicapées, finançant les heures d'aide-ménagère, les frais d'hébergement en établissement et les frais en accueil de jour ou en accueil temporaire en établissement...

Le CCAS traite également des demandes de domiciliation des personnes sans domicile stable et des dossiers d'obligation alimentaire.

2) Les compétences facultatives

Ces aides présentent un caractère subsidiaire et interviennent lorsque les dispositions de droit commun ou d'aide légale ont été sollicitées.

a) *L'aide alimentaire*

Ouverte toute l'année, les distributions ont lieu une fois par mois et sont effectuées par les membres du CCAS. Sur proposition de l'assistante sociale, l'accès à ce dispositif est accepté.

Il arrive que des dépannages d'urgence soient débloqués entre deux distributions de colis. Cela a permis d'apporter cette année une réponse immédiate à six familles.

Par ailleurs, en 2024, l'aide alimentaire a permis d'aider 18 familles soit au total 41 personnes.

Enfin, le barème mis en place en 2020 pour permettre de faire face à des situations d'urgence n'a pas été modifié en 2024 et se présente comme suit :

- Personne seule : 50 €
- Couple sans enfant : 75 €
- Enfant de + de 2 ans : 20 €
- Enfant de – de 2 ans : 30 €

b) *Les subventions aux associations*

Chaque année, le CCAS subventionne à hauteur de 600€ au total quelques associations à caractère social.

c) *Les autres actions*

- La distribution des chocolats de Pâques : 2024 a été de nouveau l'occasion pour les membres du CCAS d'aller rendre visite à toutes les personnes de plus de 75 ans avant Pâques en offrant des chocolats. Ce temps permet de repérer des situations précaires pour certaines personnes.
- Le partenariat avec l'Accorderie de Saint Gilles Croix de Vie : l'Accorderie a été présente à plusieurs reprises sur le marché du samedi matin. De plus en plus d'accordeurs sont recensés sur la commune. Le projet d'une antenne de l'Accorderie du Pays de St Gilles à Commequiers a vu le jour. L'antenne est ouverte de 14h à 17h tous les mercredis à l'Espace Clémenceau depuis début novembre 2024. Si la permanence est tenue par des bénévoles, l'animatrice de l'Accorderie viendra une fois par mois à l'antenne de Commequiers.
- Dispositif « argent de poche » : en collaboration avec la commission jeunesse, le dispositif « argent de poche » a été mis en place pendant 1 semaine lors des vacances de Pâques et 5 semaines l'été 2024. Le dispositif argent de poche s'adresse aux jeunes de 16 ans à 17 ans révolus.
- Le goûter des aînés : début décembre 2024, 165 personnes de plus de 75 ans ont été réunies par le CCAS à la salle polyvalente pour un moment festif et convivial.

- La collecte nationale de la banque alimentaire le dernier week-end de novembre 2024 mobilise les bénévoles du CCAS en partenariat avec le CCAS de St Maixent sur Vie ainsi que le Secours Catholique de Commequiers.
- Des actions à destination des plus de 60 ans organisés par le CIAS ont eu lieu sur la commune, des ateliers Shiatsu, spectacle dans le cadre de la semaine bleue.

d) *La cellule habitat indigne de la Préfecture*

Le CCAS a été saisi en 2024 pour suspicion d'habitat indigne en application du règlement sanitaire départemental. Une visite a été faite sur place en 2024. Le CCAS doit prochainement établir des préconisations de travaux dans le logement.

II. CONTEXTE GENERAL DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025

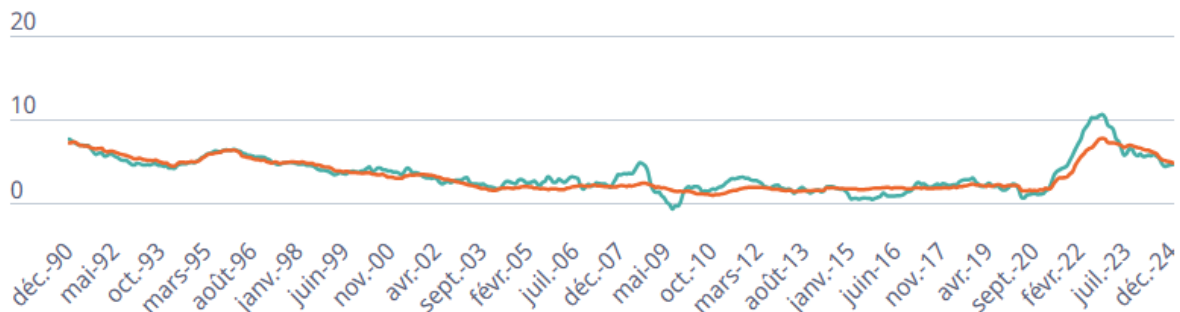
1) Le contexte économique

Les évolutions de croissance au niveau mondial sont relativement hétérogènes d'un pays à un autre mais la croissance arrive à se maintenir malgré les incertitudes.

Graphique 1 - Inflation globale et globale hors alimentation et énergie depuis les années 1990

OCDE, inflation en glissement annuel

--- Global --- Global hors alimentation et énergie



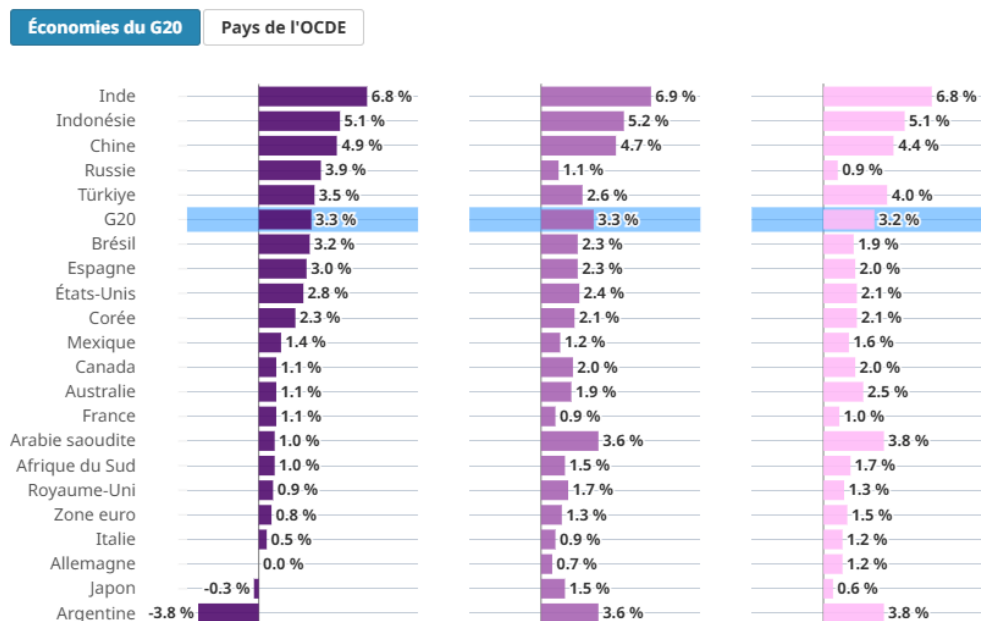
Source : [OCDE \(2025\) Indices des prix à la consommation \(IPCs, IPCHs\), COICOP 1999](#)

L'inflation dans la zone OCDE s'est élevée à 5,2% en 2024, en dessous de son niveau en 2023. Elle devrait poursuivre une baisse en 2025, évaluée à 3,8%, permettant notamment une diminution des taux.

Malgré cela, le contexte international reste exposé. En effet, la volatilité des marchés financiers, les conflits régionaux (Ukraine, bande de Gaza...) etc. contribuent au maintien d'un certain niveau d'inflation.

Projections de croissance du PIB réel pour 2024, 2025 et 2026

Glissement annuel en %



Source: [Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024](#).

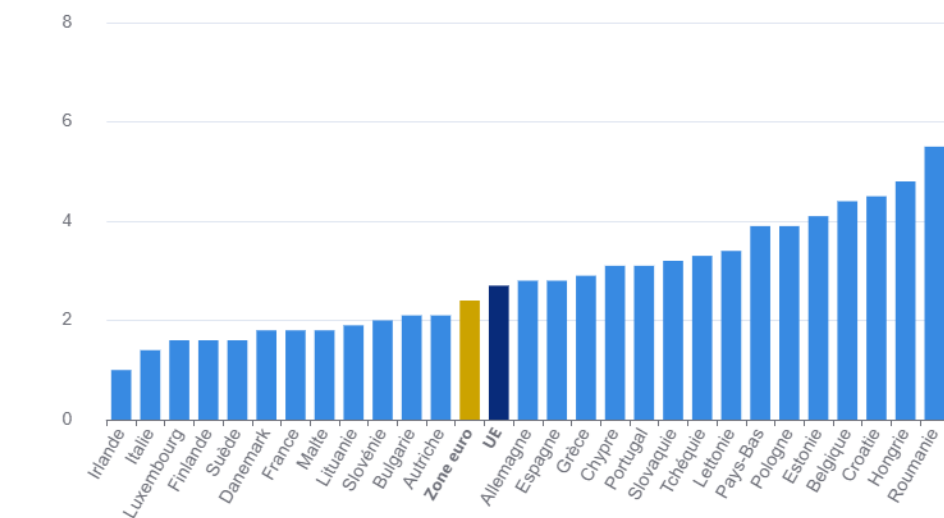
En parallèle, en 2025, la croissance mondiale est estimée à 3,3%, soit à un niveau inférieur à ce qu'elle a connu sur la période 2000 -2019 (3,7%).

Le taux d'inflation annuel de la zone euro s'est établi en moyenne à 2,4% en décembre 2024 contre 2,9% un an auparavant. Ce taux montre l'évolution des prix des biens de consommation et des services.

La France présente un taux parmi les plus faibles de la zone euro avec 1,8% alors qu'il était à 4,1% en décembre 2023.

Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) prévoit pour 2025 une inflation révisée à la baisse, s'établissant à +1,4% en moyenne annuelle.

Taux d'inflation annuel (%) en décembre 2024



eurostat 

La prévision de croissance du PIB de la France par le gouvernement est alignée avec celle de la Banque de France et de celle de l'OCDE, avec +0,9% pour 2025.

Tableau 1. - Prévisions de croissance du PIB de la France en 2024 et en 2025

	Date de publication	2024	2025
Gouvernement	22 janvier 2025	1,1	0,9
FMI	17 janvier 2025	1,1	0,8
Consensus Forecasts	16 janvier 2025	1,1	0,7
Rexecode	16 janvier 2025	1,1	0,5
INSEE	17 décembre 2024	1,1	
Banque de France	16 décembre 2024 (*)	1,1	0,9
OCDE	4 décembre 2024	1,1	0,9
Commission européenne	30 octobre 2024	1,1	0,8
OFCE	16 octobre 2024	1,1	0,8
Gouvernement	10 octobre 2024	1,1	1,1

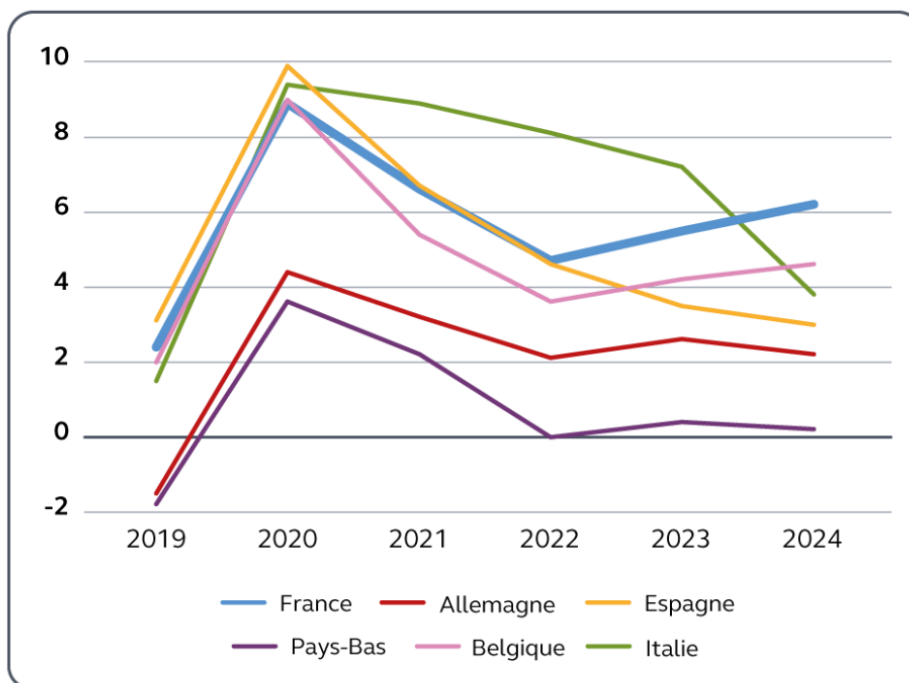
(*) Projection arrêtée par la Banque de France le 27 novembre 2024.

Source : saisine du Gouvernement, prévisions des organismes et instituts de conjoncture.

La prévision du déficit public pour 2024 a été évaluée à 6 points de PIB. Le déficit public serait donc dégradé de 0,5 point par rapport à 2023 et de 1,6 point par rapport aux prévisions de la loi de finances 2024. Cette situation confirme la dégradation des finances publiques pour 2024.

La loi de finances 2025 prévoit de poursuivre la réduction du déficit à 5,4 points du PIB mais permet peu de marges de sécurité. Cette évaluation se veut relativement optimiste mais le Haut Conseil des Finances Publiques insiste sur la nécessité de respecter l'objectif de baisse du déficit suite aux dérapages des finances publiques en 2023 et 2024. Cela appelle par conséquent à fournir des efforts immédiats et soutenus dans la durée, tout en maintenant des investissements prioritaires et une croissance. Il est rappelé l'objectif visé de passer sous la barre des 3 points en 2029.

Graphique n° 16 : évolution du déficit public des six principales économies de la zone euro depuis 2019 (en points de PIB)



Source : Eurostat et Commission européenne

2) Les mesures relatives à la loi de finances 2025

L'élaboration de la loi de finances 2025 a été réalisée dans un contexte inédit.

L'adoption d'une motion de censure le 4 décembre 2024 a suspendu l'examen des projets de la loi de finances pour 2025. Aussi, une loi spéciale de finances a dû être adoptée par décret dans l'attente de celle de la loi de finances. Bien que cette loi ne remplace pas le budget, elle permet de gérer de manière provisoire les finances de l'Etat, en autorisant la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires afin de financer les dépenses publiques essentielles.

La loi de finances a finalement été promulguée le 14 février 2025 et publiée au Journal Officiel le 15 février dernier.

Les collectivités locales devront absorber un effort de 2,2 milliards d'euros. Cette contribution reste élevée mais est moins importante que prévu initialement (5 milliards d'euros).

A noter que le FCTVA est maintenu à 16,404% alors que l'Etat prévoyait une baisse à 14,85%.

D'autre part l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est augmentée de 150 millions d'euros pour les communes.

Concernant les dispositifs de subventions proposés par l'Etat, le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, passe de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros en 2025, ce qui aura pour conséquence un ralentissement des investissements des collectivités en matière d'écologie.

La Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) reste stable mais la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) diminue de 150 millions d'euros afin d'abonder l'enveloppe de la DGF.

Par ailleurs, afin d'alimenter le déficit de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), la loi de finances 2025 a acté d'une augmentation de 3 points du taux de cotisation, passant de 31,65% à 34,65%. L'Etat prévoit une augmentation du taux à hauteur de 3 points par an pendant 4 ans. Le taux de cotisation employeur passerait ainsi de 31,65 % à 43,65% d'ici à 2028.

III. LA RETROSPECTIVE 2024

1) Les recettes de fonctionnement du CCAS

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Crédits BP 2024	Réalisé 2024
002	Excédent reporté	4 277,59	13 845,37	13 845,37
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	5400,00	1500,00	1 500,00
74	Dotations et participations	22000	0	0,00
75	Autres produits de gestion courante	14 423,56	31 850,00	33 777,42
76	Produits financiers	0,54	0	0,00
77	Produits exceptionnels	218	0	0,00
Total recettes réelles		46319,69	47195,37	49 122,79
042	Opérations d'ordre	0	2000	0
Total recettes d'ordre		0	2000	0
Total recettes de fonctionnement		46319,69	49195,37	49 122,79

Les recettes réelles du CCAS s'élèvent à 49 122,79 € ce qui est légèrement supérieur aux prévisions budgétaires (47 195,37 €).

Depuis 2024, les recettes liées aux concessions de cimetière ont été réaffectées sur le budget principal de la commune. Le transfert ayant été acté en février 2024, 1 500 € de produits ont été perçus à ce titre en amont de cette période.

Le niveau de recettes évalué a permis de diminuer légèrement le montant de la subvention versée par le budget de la commune, passant ainsi de 22 000 € en 2023 (chapitre 74) à 17 000€ en 2024 (chapitre 75).

Les revenus des loyers sont légèrement en deça des prévisions budgétaires, s'établissant à 12 488,30€ en 2024 (contre 14 700,00€ inscrits au budget).

Enfin, l'excédent reporté passe de 4 277,59 € en 2023 à 13 845,37 € en 2024.

2) Les dépenses de fonctionnement du CCAS

Chapitre	Libellé	Réalisé 2023	Crédits BP 2024	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	15617,7	31295,37	11515,94
012	Charges de personnel	228,00	300,00	228,00
65	Autres charges de gestion courante	1950,29	5300,00	2915,75
67	Charges exceptionnelles	66,00	300,00	0,00
Total dépenses réelles		17861,99	37195,37	14659,69
042	Opérations d'ordre	14612,33	12000,00	11785,00
Total dépenses d'ordre		14612,33	12000,00	11785,00
Total dépenses de fonctionnement		32474,32	49195,37	26444,69

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent en 2024 à 14 659,69€, soit – 22 535,68 € par rapport à ce qui avait été inscrit au budget.

Les charges relatives au 011 n'ont pas été entièrement exécutées car :

- Les crédits liés aux jardins solidaires (pouvant porter sur du fonctionnement) n'ont pas été dépensés
- L'excédent de fonctionnement reporté a été en partie intégré au 011.

Au chapitre 65 (autres charges de gestion courante), le secours d'urgence est resté stable (1 115,75 €) par rapport à 2023 (1 350,29€) et s'est décomposé en 2024 comme suit :

- Plusieurs colis alimentaires pour 291,06€
- Secours d'urgence : 574,69 € (carburant...)
- Une aide financière de 250,00 €

La dotation aux amortissements s'élève à 11 785 € en 2024.

3) L'endettement du CCAS

Le CCAS n'est couvert par aucun prêt.

4) La Capacité d'Autofinancement du CCAS

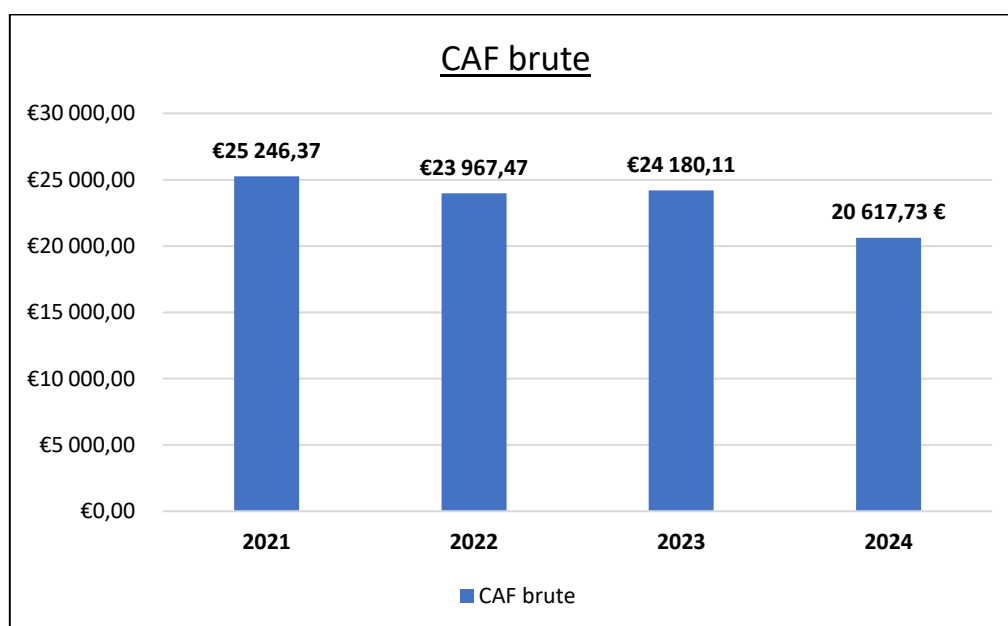
La CAF brute de la commune correspond à l'excédent de fonctionnement sur un exercice, résultant de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle sert à financer le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641) et à auto-financer les investissements.

La CAF nette est quant à elle calculée depuis la CAF brute de laquelle est retirée le remboursement de la dette.

Concernant le budget du CCAS, ce dernier n'étant pas concerné par des emprunts, nous évoquerons par conséquent uniquement la CAF brute.

En 2024, la CAF brute est de 20 617,73 €. Elle diminue légèrement par rapport à 2023 (24 618,11 €).



5) Les investissements du CCAS

a. Les dépenses

Chapitre	Libellé	Inscrit BP 2024	Réalisé 2024
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	760,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	15000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10416,33	1 386,00
Total dépenses réelles		26176,33	1386,00
40	Opérations d'ordre entre sections	2000,00	0,00
Total dépenses d'ordre		2000,00	0
Total dépenses d'investissement		28176,33	1386,00

Le CCAS n'a effectué qu'une seule dépense d'investissement en 2024 à hauteur de 1 386,00€. Il s'agit du financement de travaux d'enrobé situés entre l'EHPAD et le nouveau cabinet médical sur de la voirie appartenant au CCAS. Il a été convenu avec l'EHPAD que cette dépense viendrait en déduction de la subvention à reverser à ce dernier suite à la revente du terrain du cabinet médical en 2022 (54 000,00€).

b. Les recettes

Chapitre	Libellé	Inscrit BP 2024	Réalisé 2024
001	Excédent d'investissement reporté	14 612,33	14 612,33
10	Dotations, fonds, réserves	804,00	804,22
16	Emprunts et dettes assimilées	760,00	0,00
Total recettes réelles		16176,33	15416,55
40	Opérations d'ordre	12000,00	11 785,00
Total recettes d'ordre		12000,00	11785,00
Total recettes d'investissement		28176,33	27201,55

En 2024, le CCAS peut constater un excédent d'investissement reporté de 14 612,33 €, ce qui représente la principale recette devant les amortissements qui se sont élevés à 11 785,00 €.

Le FCTVA étant perçu à N-2, le CCAS a touché pour 804,22 € de recettes à ce titre.

IV. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2025

1) Le budget de fonctionnement

En 2025 le budget du CCAS augmente légèrement, passant de 49 195,37 € de crédits votés en 2024 à 55 178,10 € cette année. Cela est principalement lié à la capitalisation de l'excédent de fonctionnement qui s'accroît.

a. Les recettes

Chapitre	Libellé	Crédits BP 2024	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
002	Excédent reporté	13 845,37	13 845,37	22 678,10
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1500,00	1 500,00	0,00
74	Dotations et participations	0	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	31 850,00	33 777,42	31 500,00
76	Produits financiers	0	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0	0,00	0,00
Total recettes réelles		47195,37	49122,79	54 178,10
042	Opérations d'ordre	2000,00	0	1 000,00
Total recettes d'ordre		2000,00	0	1000,00
Totale recettes de fonctionnement		49195,37	49122,79	55 178,10

Les recettes de fonctionnement continuent de progresser grâce à un excédent cumulé en fonctionnement de 22 678,10 € cette année.

Ces recettes vont permettre de financer quelques dépenses de fonctionnement et de capitaliser pour constituer la subvention qui sera à verser à l'EHPAD dans le cadre de leur projet de reconstruction de l'établissement. Pour rappel, il avait été convenu que le produit de la vente du terrain médical perçu par le CCAS pour 54 000 € sera reversé sous forme de subvention d'investissement à l'EHPAD une fois le projet démarré.

Cette année, les loyers et redevances restent relativement stables, estimés à 14 500 €. Toutefois, le montant de la redevance des terres agricoles devrait commencer à diminuer. En effet, il est projeté de céder quelques terrains faisant l'objet de points de discordes entre quelques agriculteurs. Ce projet est confié à la SAFER.

Le montant de la subvention communale est identique à 2024, soit 17 000 €.

b. Les dépenses

Chapitre	Libellé	Inscrit BP 2024	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
011	Charges à caractère général	31295,37	11515,94	35358,10
012	Charges de personnel	300,00	228,00	300,00
65	Autres charges de gestion courante	5300,00	2915,75	5700,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	0,00	1020,00
68	Dotation aux amortissements			800,00
Total dépenses réelles		37195,37	14659,69	43178,10
042	Opérations d'ordre	12000,00	11785,00	12000,00
Total dépenses d'ordre		12000	11785,00	12000,00
Total dépenses de fonctionnement		49195,37	26444,69	55178,10

Les dépenses liées au chapitre 011 restent les plus importantes du budget du CCAS. Elles portent principalement sur les manifestations communales telles que le goûter des aînés, les chocolats de Pâques ...

Cette année l'article 6232 sera légèrement augmenté afin de financer la hausse des coûts, passant de 8 000 à 9 000 €.

Le CCAS maintient par ailleurs sa volonté de poursuivre le dispositif « argent de poche » en prévoyant une enveloppe de 1 000 € en 2025.

Le chapitre 65 portant sur les autres charges de gestion courante conserve une enveloppe de 3 000€ pour des secours d'urgence ainsi que la possibilité de verser des subventions aux associations dans la limite d'un budget global de 2 500 €.

2) Le budget d'investissement

a. Les dépenses

Chapitre	Libellé	Inscrit BP 2024	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	760,00	0,00	760,00
20	Immobilisations incorporelles	15000,00	0,00	22 315,65
21	Immobilisations corporelles	10416,33	1 386,00	14 500,00
Total dépenses réelles		26176,33	1386,00	37575,65
40	Opérations d'ordre entre sections	2000,00	0,00	1 000,00
Total dépenses d'ordre		2000,00	0	1000,00
Total dépenses d'investissement		28176,33	1386,00	38575,65

La principale dépense d'investissement portera cette année sur l'aménagement des jardins solidaires. Une enveloppe de 10 000€ y est consacrée afin que le projet soit aménagé dans le courant du printemps.

Les autres crédits viennent équilibrer les recettes d'investissements.

Le montant total des dépenses d'investissement 2025 s'élève ainsi à 38 575,65€.

b. Les recettes

Chapitre	Libellé	Inscrit BP 2024	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
001	Excédent d'investissement reporté	14 612,33	14 612,33	25 815,65
10	Dotations, fonds, réserves	804,00	804,22	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	760,00	0,00	760,00
Total recettes réelles		16176,33	15416,55	26 575,65
40	Opérations d'ordre	12000,00	11 785,00	12 000,00
Total recettes d'ordre		12000,00	11785,00	12 000,00
Total recettes d'investissement		28176,33	27201,55	38 575,65

En 2025, les recettes sont liées aux deux éléments suivants :

- Un excédent d'investissement reporté qui s'élève à 25 815,65 €.
- Des amortissements qui viennent booster les recettes pour 12 000 €.